

Association IDAGIR
N° : W382004683
13 rue Galilée
38080 L'Isle d'Abeau

L'attention monsieur Michel Puech
Président de la commission d'enquête publique
concernant le projet dit du PAEN

- L'Isle d'Abeau, le lundi 14 octobre 2019,

IDAGIR, association citoyenne sur la commune de l'Isle d'Abeau est sensible au devenir de sa commune. Notre association a la volonté d'être force de propositions et veille aux bonnes pratiques sur son territoire.

L'association IDAGIR se réjouit de la réflexion amorcée et des mesures prises, grâce au dispositif P.A.E.N, pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère. Ce dispositif permet en effet, tout en préservant l'activité agricole, de contenir l'artificialisation, l'imperméabilisation des sols et de maîtriser l'étalement urbain.

Nous sommes surpris que seulement 8 communes s'engagent dans ce dispositif du PAEN. L'implication de l'ensemble des 22 communes de la CAPI aurait été un message fort pour les générations futures.

Après analyse des périmètres retenus sur les 8 communes nous déplorons la réduction des corridors voir leurs coupures.

Ces corridors sont pourtant inscrits dans le S.R.C.E et le S.R.A.D.E.T documents de références. Sans oublier le SCOT nord Isère

Cela concerne en particulier les corridors sur les communes

- de la Verpillière, Villefontaine et Vaux-Milieu le long du canal d'Aillat
- De l'Isle d'Abeau et Vaux Milieu au niveau du vallon du Galoubier entre le TEMPLE et le point de confluence avec la Bourbre pour le corridor bleu et la jonction avec la ZNIEFF de Saint Germain

Nous demandons que le corridor vert et bleu du Vallon du SERMET (classé NzH et N du règlement graphique) et résultant des mesures compensatoires de la création du quartier de Champoulant soit sanctuarisé par son intégration dans le PAEN.

Nous serons attentifs à ce que les fiches actions concernant le patrimoine naturel et paysager ne soient pas oubliées.

Enfin dans un contexte de crise agricole, de crise sanitaire et bien sûr du réchauffement climatique IDAGIR souhaite que des fiches actions soient étudiées pour favoriser la sécurité alimentaire, le développement du maraichage local et de proximité.

Un objectif serait de fournir les écoles de la CAPI en maraichage locaux. Cette démarche serait complémentaire à la réduction de l'impact carbone des livraisons.

Pour IDAGIR le PAEN est un outil qui doit permettre une réelle transition d'une agriculture d'exploitation des parcelles à une paysannerie garante d'une certaine biodiversité et d'un paysage rural.

Sur les parcelles suivantes :

DD135 - DH 67 – DR144 – DR146

DS23 – DS25 – DS26 – DS 116 – DS117 et DS118

Des bâtiments a fonction autre que agricole sont implantés. Le classement de ces parcelles dans le PAEN va entrainer des contraintes fortes pour leurs propriétaires.

Veillez agréer, Monsieur le monsieur Michel Puech commissaire de l'enquête publique concernant le Périmètre Agricole et Espace Naturel, nos meilleures salutations.

Le président IDAGIR - Roland BORGHI.